

Rapport d'activité 2013

Escouade



Préparé par
Christine Reis, chef de division
Développement durable et traitement des eaux

Octobre 2013
Baie-Comeau

Sommaire

L'été 2013 a été exceptionnel en matière d'ensoleillement. Les précipitations ont été minimales et l'escouade a accompli un travail au-delà des objectifs établis. Plus de 250 avis d'infraction ont été délivrés, 230 barils récupérateurs d'eau de pluie ont été distribués et plusieurs trousseaux d'économie d'eau potable ont été vendus.

Dans ce rapport, il vous est démontré comment l'Escouade BAIE comme EAU a contribué à réduire les débits de nuit à des niveaux très bas, à diminuer les pointes d'arrosage estival ainsi que les débits mensuels de consommation.

Introduction

L'Escouade BAIE comme EAU est le premier projet issu de la démarche « **Ma ville Ma voix** ». Ce projet a été retenu, car il fait écho aux préoccupations d'économie d'eau potable des citoyens présents aux différents forums citoyens tenus depuis le début de cette démarche en matière de développement durable; l'objectif étant essentiellement de sensibiliser la population à l'économie d'eau et au respect de la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable en vigueur depuis 2012.

Ce projet a également permis à la Ville de Baie-Comeau de respecter son plan d'action en lien avec *la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* et d'atteindre les objectifs de consommation qu'elle s'était fixés.

L'escouade était composée de 4 patrouilleurs et d'une coordonnatrice à temps partiel. Le point de chute de ses activités se trouvait au centre Henry-Leonard et l'horaire de travail, qui était très variable, s'échelonnait du dimanche au jeudi, de 7 h à 21 h, afin de couvrir les plages horaires d'arrosage décrites au règlement municipal.

Bilan des activités

En résumé, deux semaines ont été nécessaires afin de préparer les patrouilleurs pour le début de leur travail de sensibilisation. Ils ont reçu de la formation sur différents sujets, comme l'économie d'eau, la réglementation, la sécurité à vélo, le secourisme, l'urbanisme, le civisme et l'approche du citoyen.

Ils ont ainsi amorcé leurs activités à la troisième semaine de juin en distribuant 10 000 dépliants de sensibilisation sur l'économie d'eau potable à toutes les adresses civiques du territoire municipal (annexe 1). Ces dépliants ayant été spécialement réalisés en complément aux activités de l'escouade. Ensuite, dès la réception de leur équipement de travail, ils ont commencé la patrouille à vélo, soit le 30 juin.

Un résumé des activités est disponible à l'annexe 2. Le tableau 1 démontre la répartition des jours et des heures selon les activités.

Tableau 1 : Répartition des heures et des jours selon le type d'activités

Type d'activités	Jours	Heures
Patrouille	32	838*
Activité de sensibilisation	19	532
Total des patrouilleurs	51	1370
Coordination	70	200

*Les heures réelles sur le terrain en patrouille à vélo sont de 304 heures, car les patrouilleurs sont en équipe (voir annexe 3).

Différentes activités de sensibilisation ont été greffées à celle de patrouille, comme la sensibilisation dans les camps de jour, les garderies, les centres commerciaux, etc. Ils ont aussi participé à un dénombrement des cyclistes pour la Route verte et accentué la surveillance en matière d'urbanisme dans tous les secteurs de la ville.

Un rapport des activités de sensibilisation a été rédigé par les patrouilleurs de l'escouade et est disponible à l'annexe 4.

Avis d'infraction

Lors d'une infraction à la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable, les patrouilleurs de l'escouade émettaient systématiquement un avis d'infraction. En tout, 266 avis d'infraction ont été émis (voir tableau 2), 9 avis ont été rédigés pour la même adresse et une seule adresse a reçu 3 avis d'infraction consécutifs. À noter que la majorité des avis contrevenait à l'article 8.2.1 concernant l'heure, la date et l'adresse permettant l'arrosage. Seulement 4 avis ont été donnés en lien avec les systèmes d'arrosage automatique et un seul avec le ruissellement inutile.

Plusieurs avis ont aussi été délivrés en référence à l'article 8.2.3 : nouvelles pelouses. Nous avons alors pu constater que les entrepreneurs en aménagement paysager ne fournissaient pas à leur clientèle une information cohérente avec notre règlement. Ainsi, dès le mois de juillet, une communication officielle a été remise à toutes ces entreprises afin de les informer de cette nouvelle réglementation.

Tableau 2 : répartition des avis par secteur de patrouille

Secteur	Haut plateau	Bas plateau	St-Nom-de-Marie/ La Chasse	St-Georges Ste-Amélie
Nb d'avis	53	54	114	45
%	20 %	20 %	43 %	17 %

Résultats

Il est difficile d'attribuer précisément une économie d'eau aux actions de sensibilisation de l'escouade et aux équipements d'économie d'eau comme les trousseaux ou encore les barils récupérateurs d'eau de pluie.

Plusieurs facteurs influencent les consommations annuellement, soit la température, les précipitations, les bris et les travaux d'aqueduc, les pressions, la population, etc. Nous pouvons observer des tendances à la baisse après plusieurs années seulement.

Par contre, nous pouvons comparer les pointes d'arrosage de 2012 à celles de cette année ainsi que les débits de nuit. Étant donné que beaucoup moins de résidents laissent leur arrosoir fonctionner toute la nuit, les effets sur nos débits de nuit sont beaucoup moins grands. À titre d'exemple, les débits de nuit dans le Secteur-Est ont atteint une diminution de plus de 34 %, passant de 700 usg/min à 457 usg/min en 2013. De plus, nous avons noté trois journées de pointes d'arrosage mineur (15 au 17 juillet) et aucun avertissement public n'a été nécessaire pour demander à la population de diminuer leur consommation d'eau potable, comparativement à l'année 2012, où nous avons dû le faire à pareille date.

Globalement, en juin, juillet et août 2013, comparativement à 2012, nous avons économisé 179 360 mètres cubes d'eau, soit 13,5 % d'eau consommée. **Pour mieux l'illustrer, prenez note que cette économie représente l'équivalent de 3 600 piscines de 24 pieds, au cours de ces trois mois seulement!**

Conclusion

Les activités de l'escouade ont permis de sensibiliser la population baie-comoise à la réglementation municipale et à l'économie de l'eau potable. Les chartes de consommation d'eau, en période de temps sec, nous permettent de constater qu'il reste tout de même du travail à faire et que la sensibilisation demeure un point important dans les priorités.

Nous devons porter une attention particulière à bien informer la population et les fournisseurs concernant les nouveaux aménagements paysagers et les systèmes d'arrosage automatique. Finalement, beaucoup de travail reste à faire et il est recommandé de poursuivre les activités de l'escouade en 2014.

Annexe 1

TROUSSE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Nous vous encourageons fortement à vous procurer une trousse d'économie d'eau potable auprès de la Ville de Baie-Comeau.

Celle-ci contient :

- Aérateur pour robinet (salle de bain et cuisine)
- Système d'économie d'eau (pour toilette)
- Pastilles de détection de fuite (pour toilette)
- Pomme de douche (option pomme de douche téléphonique)
- Minuterie de douche (5 minutes)

Pour plus d'information, visitez le www.ville.baie-comeau.qc.ca

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION
POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE DE L'EAU
POTABLE DE NOTRE MUNICIPALITÉ!**



L'escouade BAIE comme EAU a été mise en place dans le cadre d'un projet découlant du 1^{er} Forum citoyen et de l'adoption de la Politique de développement durable de la collectivité de Baie-Comeau.

Elle s'inscrit dans un financement provenant du Fonds des collectivités durables de l'Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau.

Son rôle est de sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'économie d'eau potable et au développement durable.

Visitez le www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet Citoyen pour en apprendre plus sur les activités estivales de notre escouade.

Ville de  Baie-Comeau

19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
Téléphone : 418 296-4931
Télécopieur : 418 296-3759
Courriel : vbc@ville.baie-comeau.qc.ca

Ville de  Baie-Comeau

**L'EAU POTABLE,
UNE RESSOURCE
À UTILISER
PRÉCIEUSEMENT**

**Règlement 2012-813
concernant l'utilisation
de l'eau potable**

ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

Arrosage manuel:

À l'aide d'un boyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, l'arrosage d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Asperseurs amovibles ou tuyaux poreux:

L'arrosage est permis uniquement entre 20 h et 23 h les jours suivants:

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.



Systèmes arrosage automatique:

L'arrosage est permis uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

REPLISSAGE D'UNE PISCINE OU D'UN SPA

Le remplissage d'une piscine et d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion d'un montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.



FAIRE FONDRE DE LA GLACE ET DE LA NEIGE

Il est **strictement interdit, en tout temps**, d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

LAVAGE DES VÉHICULES

Le lavage est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

LAVAGE DES ENTRÉES D'AUTOMOBILES, DES TROTTOIRS, DES PATIOS OU DES MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

Le lavage est permis que du **1^{er} avril au 15 mai** de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.



Le règlement complet est disponible sur notre site Web:

www.ville.baie-comEAU.qc.ca

- Cliquez sur l'onglet [Citoyen](#)
- Choisir [Réglementation](#)
- Dans [Réglementation](#), choisir [Eau potable et réglementation du service d'aqueduc](#)

Annexe 2

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE L'ESCOUADE

JUIN 2013

- Semaine du 9 juin 2013
Entrée en fonction de l'escouade, formation, achat d'équipement.
- Jeudi 13 juin 2013
Première distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie. (165 barils)
- Semaine du 24 juin
Distribution des dépliants de sensibilisation et de la réglementation municipale, et dénombrement des piscines et des spas sur le territoire.
- Samedi 22 juin 2013
Dénombrement des cyclistes pour la Route verte.
- Dimanche 30 juin 2013
Début de la patrouille

JUILLET 2013

- Les 15, 22 et 29 juillet 2013
Animation à la Bande estivale.
- Mardi 16 juillet 2013
Deuxième distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie. (65 barils)
- Samedi 27 juillet 2013
Dénombrement des cyclistes pour la Route verte.

Août 2013

- 2 et 3 août 2013
Kiosque au centre commercial.
- Lundi 12 août 2013
Retour à l'école gagnante (PDB) de la course aux petits enquêteurs de l'eau pour leur remettre leurs prix (billets de cinéma et bouteilles d'eau promotionnelles).
- 20 et 21 août 2013
Kiosque au salon du loisir et de la culture.

Annexe 3

HEURES TOTALES DE PATROUILLE (ÉQUIPE DE JOUR)

7 h 15 à 7 h 45 : courriels, préparation de l'équipement, etc.

7 h 45 à 8 h : déplacement

8 h à 10 h 30 : première patrouille du secteur

10 h 30 à 10 h 45 : pause

10 h 45 à 12 h : patrouille de la moitié du secteur

12 h à 12 h 30 : dîner

12 h 30 à 13 h 30 : patrouille de la deuxième moitié du secteur

13 h 30 à 14 h : déplacement, compilation des données et bilan

14 h à 14 h 15 : rencontre avec l'équipe de soir

Heures totales de patrouille = approx. 2 h 30 + 1 h 15 + 1 h = 4 h 45

HEURES TOTALES DE PATROUILLE (ÉQUIPE DE SOIR)

14 h à 14 h 15 : rencontre avec l'équipe du matin

14 h 15 à 14 h 45 : préparation de l'équipement, suivi des courriels, etc.

14 h 45 à 15 h : déplacement

15 h à 17 h : première patrouille du secteur

17 h à 17 h 30 : souper

17 h 30 à 20 h 15 : deuxième patrouille du secteur

20 h 15 à 21 h : déplacement, compilation des données et bilan.

Heures totales de patrouille = approx. 2 h + 2 h 45 = 4 h 45

Équipe de jour (4 h 45) + équipe de soir (4 h 45) = 9 h 30

9 h 30 par jour x 32 jours de patrouille = 304 heures de patrouille

Annexe 4

RAPPORT – ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA BANDE ESTIVALE

But

- ⇒ Sensibiliser les jeunes de 5 à 8 ans de la Bande estivale à l'économie de l'eau potable au quotidien.
- ⇒ Permettre aux enfants de s'impliquer dans la patrouille en leur attribuant un rôle.
- ⇒ Transmettre l'information aux enfants pour tenter de changer les habitudes des adultes.

Fonctionnement de l'activité

- ⇒ Groupe inférieur à 40 enfants, sinon on sépare le groupe.
- ⇒ Présentation de l'escouade.
- ⇒ Jeu questionnaire à main levée sur divers sujets concernant l'économie d'eau potable au quotidien.
- ⇒ Séparation du groupe en deux parties :
 - 1) Sketch : en équipe de 2 ou 3, les enfants pigent et doivent mimer une situation où quelqu'un gaspille de l'eau potable. Les autres enfants doivent deviner le mime et ensuite trouver la solution pour éviter ce gaspillage (laver son auto tous les jours, laisser couler l'eau du robinet pour qu'elle soit froide, nettoyer le stationnement avec de l'eau potable, perdre son temps dans la douche, se brosser les dents en laissant couler l'eau).
 - 2) Jeu : bulldog, ballon-chasseur (tous ceux qui sont touchés par le ballon deviennent enquêteurs de l'eau).
- ⇒ Participation des jeunes à la patrouille par le biais de contraventions à donner à leurs parents, faire signer et retourner aux moniteurs de la Bande estivale afin de les compiler pour un concours entre les écoles.
- ⇒ Donner des bouteilles d'eau promotionnelles aux moniteurs pour les faire tirer parmi les jeunes

Matériel

- ↳ Affiche contenant les questions du jeu questionnaire
- ↳ Bouteilles d'eau promotionnelles
- ↳ Ballon pour le jeu
- ↳ Cartes plastifiées contenant les situations à mimer
- ↳ Barils récupérateurs d'eau de pluie
- ↳ Images plastifiées pour la présentation
- ↳ Contraventions à distribuer aux jeunes de la Bande estivale

Suivi de l'activité

- Le lundi suivant notre visite, aller chercher les contraventions signées et les retourner aux écoles concernées de la Bande estivale.
- Compilation des contraventions données, les signer et les retourner à chaque école de la Bande estivale, en considérant le nombre d'enfants inscrits durant notre visite.
- École gagnante (en 2013, polyvalente des Baies).
- Chaque jeune recevra une bouteille d'eau promotionnelle ainsi qu'un billet pour visionner un film au Ciné-centre de Baie-Comeau.